Intérêt du passage d'un pharmacovigilant dans les services d'un centre de lutte contre le cancer

M Stève-Dumont, SL Lancrerot, F Rocher, B Baldin,A Spreux, MD Drici
CRPV Nice Alpes Côte d'Azur, CHU Nice.

INTRODUCTION

Bien que le rapport bénéfice/risque des médicaments antinéoplasiques soit largement favorable, le risque d'effet indésirable parfois grave n'est pas négligeable. La fréquente surcharge des centres spécialisés en cancérologie et leur éloignement des centres de pharmacologie ont pour corollaire une sous déclaration de ces évènements indésirables. C'est le cas de Nice, dont le Centre Régional de Pharmacovigilance (CRPV) ne reçoit que très peu de notifications spontanées concernant ces thérapeutiques.

OBJECTIF

Améliorer le recueil de ces informations provenant des services d'un Centre de lutte contre le cancer (CLCC).

METHODODOLOGIE

2012 : Interrogations des bases de données du CRPV

Notifications spontanées et demandes de renseignements du CLCC en 2012

Influence du passage d'un pharmacien du CRPV

Comparaison des données 2012 et 2013

Notifications dirigées et demandes de renseignements du CLCC sur 8 mois en 2013

2013 : Passage hebdomadaire d'un pharmacien du CRPV dans les services du CLCC

RESULTATS

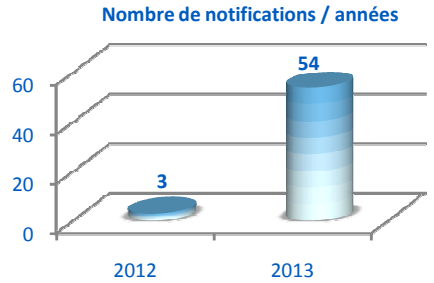

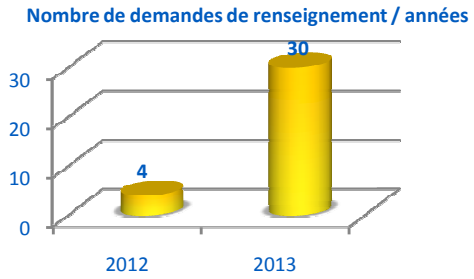

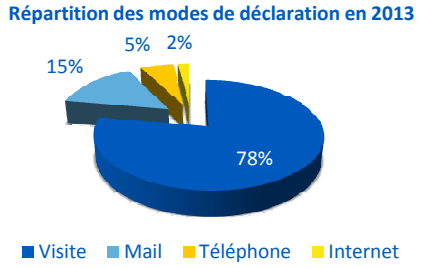

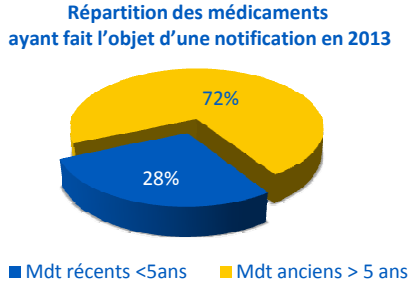

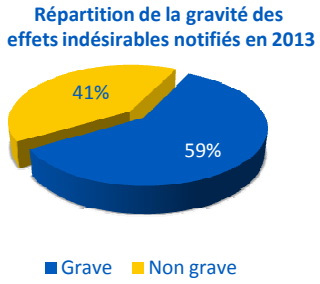

DISCUSSION

Visite d'un pharmacien du CRPV et aide à la rédaction des cas

➡ Augmentation considérable des notifications sans augmentation de la charge de travail des déclarants.

Notifications « spontanées » en 2012 *vs* notifications « suscitées » en 2013 (78% lors de visite)

➡ Sous notification lorsque les médecins déclarent spontanément.
Amélioration de la connaissance des effets indésirables médicamenteux lors du passage en service.

Avis de pharmacovigilance *via* les demandes de renseignements

➡ Aide à la décision thérapeutique pour les prescripteurs.

CONCLUSION

Le passage d'un pharmacien du CRPV en services cliniques a permis d'améliorer la connaissance concernant les effets indésirables survenus sous certains antinéoplasiques récemment mis sur le marché. Ces visites ont également contribué à une amélioration de la prise en charge thérapeutique des patients, ce qui justifierait leur pérennisation pour les services cliniques comme pour le CRPV.

Centre Régional de Pharmacovigilance de Nice - CHU de Nice – Hôpital de Cimiez - 4, Avenue Reine Victoria – CS 91179 – 06003 Nice Cedex1
Tel : 04.92.03.47.08 - pharmacovigilance@chu-nice.fr – Site Internet : http://centre-pharmacovigilance-nice.fr